

Contacts, Modalités et délais d'accès

1 TYPE D'ACTION DE FORMATION DISPENSEE PAR LE CABINET GUIMET AVOCATS

Dans le cadre de la formation professionnelle continue qui intervient tout au long de la vie active du salarié, ce dernier peut faire appel au cabinet GUIMET AVOCATS.

Les formations dispensées par le cabinet GUIMET AVOCATS rentre dans le champ des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés visant à favoriser l'adaptation du salarié formé à son poste de travail, au maintien et à l'évolution de l'emploi, ainsi qu'à participer au développement des compétences du salarié.

2 CONTACTS :

Si une formation de notre catalogue vous intéresse ou si vous souhaitez savoir si nous pouvons dispenser une formation juridique dont le programme n'apparaît pas dans le catalogue, n'hésitez pas à contacter Madame Laurence AGOSTINI, assistante formation, référent formation et référent handicap :

- Par mail à contact@guimet-avocats.com
- Par téléphone au 04.72.00.01.53 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 19h (possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors de ces heures d'ouverture)

3 MODALITE D'ACCES AUX FORMATIONS

3.1 LES MODALITÉS DE FORMATION

- En inter-entreprises, c'est-à-dire en groupes de stagiaires provenant de différentes entreprises
- En intra-entreprise, c'est-à-dire en groupes de stagiaires de la même entreprise
- En cours individuel

3.2 LES FORMATIONS PEUVENT AVOIR LIEU

- En présentiel au sein du cabinet GUIMET AVOCATS (ou en extérieur si le handicap du stagiaire nécessite une infrastructure particulière – cf annexe 1 « Personnes en situation de handicap »)
- En présentiel dans les locaux de votre entreprise
- En distanciel
- En mixte présentiel / distanciel : une partie des stagiaires suit la formation en présentiel alors qu'une l'autre partie suit les cours en distanciel

3.3 LES MODALITES DE FINANCEMENT DE FORMATION

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant).

Cf annexe 2 « Financer sa formation »

A noter que le cabinet GUIMET ne dispense pas de formation certifiante donc certains dispositifs de financement ne peuvent être utilisés.

4 DELAIS D'ACCES EN FORMATION

4.1 FORMATION INTER-ENTREPRISE

Le cabinet GUIMET AVOCATS diffuse ponctuellement durant l'année en fonction de l'actualité législative des invitations -« flyers » (exemple en annexe 2) à ses clients ainsi que sur son site internet et via les réseaux sociaux (LINKEDIN, FACEBOOK) avec différentes dates proposées.

Si la formation vous intéresse, il faut nous [contacter le cabinet GUIMET AVOCATS](#).

Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'informations et à vous envoyer un devis sous 48h ouvrées.

De votre côté, pour garantir une entrée en formation à la date fixée, vous devrez vous assurer de nous faire parvenir le devis signé, Les questionnaires de positionnement ou toute autre information administrative au plus tôt.

4.2 FORMATION INTRA-ENTREPRISE ET COURS INDIVIDUEL

Les formations sont proposées dans notre catalogue (à retrouver sur notre site internet)

Si une formation vous intéresse, il faut nous [contacter le cabinet GUIMET AVOCATS](#).

Nous nous engageons à répondre à vos demandes d'informations et à vous envoyer un devis sous 48h ouvrées.

Nous vous proposerons alors une date en fonction de vos disponibilités et celles de notre formateur pressenti.

Comme pour les formations inter-entreprises, pour pouvoir démarrer la formation, votre rapidité de réponse sur toutes les questions administratives permettra d'accélérer le démarrage de votre formation.

[Remarque : Dispositif de financement AIF (financements Pole Emploi de manière générale) : les délais peuvent être rallongés du fait du traitement des informations par les plateformes de Pôle Emploi. C'est pourquoi nous vous conseillons d'anticiper un maximum avant le démarrage d'une formation pour réaliser l'ensemble des étapes administratives si la date de formation est déjà fixée. Prévoir au minimum 1 mois et demi pour être sûr que votre demande soit traitée par Pôle Emploi avant le démarrage.]

ANNEXE 1 : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référent handicap

Notre référent handicap, Madame Laurence AGOSTINI, se tient à votre disposition pour toute question relative à l'accueil d'une personne en situation de handicap.

Par mail : contact@guimet-avocats.com

Par tél : 04 72 00 01 53

Dispositions d'accueil et d'adaptations de nos missions

Nous portons une attention toute particulière à inclure les personnes en situation de handicap dans nos actions de formation.

Personnes à Mobilité Réduite

Nous proposons de réaliser nos formations :

- Dans vos locaux quand ils sont adaptés au handicap et à notre cahier des charges
- Ou dans une salle sélectionnée en fonction de vos critères



Malvoyants

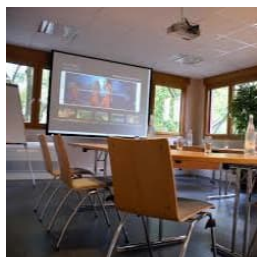
- Possibilité d'enregistrer les formations
- Supports avec caractères plus gros et contrastés

Autres formes de handicap

Nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier avec vous les adaptations possibles.

Lieu d'accueil adapté aux Personnes à Mobilité Réduite

**L'ESPACE
TÊTE D'OR**
CENTRE DE CONGRÈS



103 bd de Stalingrad – 69100 Lyon – Villeurbanne

commercial@espacetetedor.com

[+33\(0\)4 78 94 69 00](tel:+33(0)478946900)

Word Trade Center Lyon Part-Dieu



Tour Oxygène

10-12 boulevard Vivier Merle

69393 LYON Cedex 03

Email contact@wtc-lyon.com

Tél [+33 4 72 40 57 52](tel:+33472405752)

ANNEXE 2 : FINANCER SA FORMATION

Dispositif de financement de la formation des salariés et d'accompagnement des entreprises

- Plan de développement des compétences (Il correspond à la fois à l'ensemble des actions de formations envisagées par une entreprise sur une année N et à un dispositif de financement provenant de son OPCO : chaque entreprise dispose auprès de son OPCO d'un budget permettant le financement de tout ou partie des actions de formations. Elle financera le reste des formations planifiées sur ses fonds propres ou à travers la mobilisation d'autres dispositifs/financeurs)
- Autres dispositifs d'accompagnement des entreprises (Votre OPCO, la Direccte de votre région, votre organisation patronale... seul ou en co-financement, peuvent vous proposer de nombreux dispositifs pour vous aider à faire le point sur votre stratégie ou vos difficultés et à mettre en place un plan d'action. En fonction du dispositif, le plan d'action peut prendre de nombreuses formes (conseil, formation action, formation...))

Dispositifs de financement de la formation destinés aux demandeurs d'emploi :

- L'AIF <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html>

Dispositifs de financement de la formation destinées aux indépendants :

- Financement par les FAF (Fonds d'Assurance Formation pour les Indépendants)

Les différents financeurs

- Il s'agit des OPCO, à retrouver sur le site suivant : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>
- Des FAF :
avec le FIFPL (FAF des professions libérales) à retrouver sur ce site <https://www.fifpl.fr/>
et l'AGEFICE (FAF du commerce, de l'industrie et des services) à retrouver sur ce site <https://communication-agefice.fr/>
- La caisse des dépôts et des consignations (chargée de financer le CPF) à retrouver sur ce site <https://www.caissedesdepots.fr/>
- Les autres financeurs : les régions, l'Europe, Pole Emploi, l'Agefiph... financent directement ou indirectement, via des partenariats ou des co-financements, de nombreux projets de formation.

Pour toute question, tout accompagnement sur un projet de formation, et afin d'obtenir le meilleur conseil sur le financement de ce dernier, contactez le cabinet GUIMET AVOCATS (cf « [Contacts](#) ») Nous saurons vous guider et vous orienter sur le meilleur financement au regard de la formation envisagée.

ANNEXE 3 : EXEMPLE D'INVITATION -FLYER

Formations en ligne



CONSTRUCTION - COMMANDE PUBLIQUE- URBANISME

- Public/ Privé
- Maître d'ouvrage/ Maître d'œuvre/ Entreprises
- Passation/ exécution
- Travaux/ Prestations intellectuelles

nos compétences et expérience à portée de clic

- formateurs avocats expérimentés:
Arthur Guimet/ Valérie Revol/ Anna Maria Smolinska
- formation à distance entièrement dématérialisée et interactive
- organisme de formation agréé - processus pédagogique qualifié
- prise en charge par les OPCA

tarifs dégressifs (modules de 3h)
pour 1 module - 250 € HT/ pers.
pour 2 modules - 450 € HT/ pers.
pour 3 modules - 600 € HT/ pers.

les clients du cabinet bénéficient d'une remise de 20%
(Pour plus d'informations ou sessions intra sur mesure, contactez-nous!)

Guimet
AVOCATS

contact@guimet-avocats.net
En charge du projet:
Anna Maria Smolinska - 04.72.00.01.51

Formations en ligne



AVRIL 2020

nos compétences et expérience à portée de clic

Thème	Passation	Exécution	Etes-vous concerné?			Date
			Acheteur	MOE	Entreprise	
Code de la commande publique - fondamentaux	☐	☐	☐	☐	☐	17/04
Modifications des marchés publics/ travaux	☐	☐	☐	☐	☐	21/04
Accords-cadres - techniques avancées	☐	☐	☐	☐	☐	24/04
Gestion de l'expertise judiciaire	☐	☐	☐	☐	☐	25/04
Techniques de règlement des différends	☐	☐	☐	☐	☐	30/04

**Et vous? Quel est votre besoin?
Faites-le nous savoir.**

Programme des sessions ouvertes
Pour plus d'informations ou sessions intra sur mesure, contactez-nous!

Guimet
AVOCATS

contact@guimet-avocats.net
En charge du projet:
Anna Maria Smolinska - 04.72.00.01.51